



Conditions générales de vente pour les manifestations professionnelle de MAM Baby AG

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux manifestations professionnelle de MAM Baby AG. Le terme MAM Baby AG utilisé dans les articles ci-dessous désigne généralement la personne ou le service responsable du domaine d'activité concerné, par exemple le responsable des événements.

2. Inscription et procédure d'inscription

L'offre de participation s'adresse exclusivement aux professionnels de la santé dans le cadre de leur fonction professionnelle. L'inscription à une manifestation professionnelle est obligatoire. Un droit de participation ne naît qu'avec la confirmation de MAM Baby AG. En même temps, le contrat est considéré comme conclu et le/la participant(e) est tenu(e) de payer les frais de participation dans les délais. Le paiement des frais de participation est une condition préalable à la participation à la manifestation.

Le délai d'inscription est en principe de 7 jours avant la manifestation. Si la manifestation n'est pas complète à cette date, le délai d'inscription peut être prolongé par MAM Baby AG.

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre chronologique de leur réception. Ceci est également valable pour une éventuelle liste d'attente.

3. Etendue des prestations

Les frais de participation comprennent la participation à la manifestation professionnelle concernée et les éventuels documents ainsi que l'utilisation de l'infrastructure.

4. Modalités de mise en œuvre

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, MAM Baby AG peut décider que la manifestation n'aura pas lieu. Il n'existe aucune garantie de réalisation. Les personnes déjà inscrites seront informées de l'annulation éventuelle au plus tard 30 jours avant le début de la manifestation. Les frais de participation déjà payés seront remboursés.

MAM Baby AG n'est en aucun cas responsable des éventuels frais de voyage, d'hébergement, etc. que les personnes inscrites ont engagés en vue de la manifestation professionnelle.

5. Retrait de l'inscription

Si le retrait de l'inscription a lieu au plus tard 30 jours avant la manifestation, il n'entraîne pas de frais pour les participants. Les retraits ultérieurs ne sont sans conséquence financière que si la place libre peut être repourvue par MAM Baby AG via la liste d'attente. En accord avec MAM Baby AG, les frais de participation déjà payés peuvent être remboursés à titre gracieux au plus tard cinq jours ouvrables après le début de la manifestation.

6. Non-présentation, interruption de la formation continue ou exclusion

En cas de non-présentation, d'interruption ou d'exclusion de la formation continue, le montant totalfacturé est dû. Dans des cas de rigueur exceptionnels et non imputables à MAM Baby SA (p. ex. décès dans la famille, maladie avec certificat médical, accident), MAM Baby SA peut renoncer partiellement ou totalement au paiement des frais de formation continue. Une telle renonciation est laissée à l'entière discrétion de MAM Baby SA. En principe, il n'existe aucun droit au remboursement.



7. Frais de participation, facturation et modalités de paiement

Le montant des frais de participation en CHF est indiqué dans les annonces officielles de la manifestation.

Le débiteur légal est en principe le/la participant(e), indépendamment de l'adresse de facturation.

La facturation est effectuée en CHF à l'adresse de facturation indiquée lors de l'inscription.

La facturation a lieu avant le début de la manifestation conformément aux frais annoncés. Le paiement des frais de participation doit être effectué dans les 30 jours suivant la facturation, au plus tard trois jours ouvrables avant le début de la manifestation.

En cas de non-paiement dans les délais, MAM Baby AG se réserve le droit de transmettre la place de participation et d'exclure le/la participant(e) de l'offre de formation professionnelle.

La non-participation à une partie ou à l'ensemble de la formation continue ne donne lieu à aucun droit financier vis-à-vis de MAM Baby AG.

Si une formation professionnelle doit être annulée, reportée ou interrompue par MAM Baby AG, les participants ne peuvent pas faire valoir d'autres indemnités que le remboursement proportionnel des frais de participation.

8. Modifications, annulation

MAM Baby AG se réserve le droit de modifier le programme de formation professionnelle, le lieu de la manifestation ainsi que le choix des intervenants. Si des intervenants devaient être annulés à court terme, nous nous efforcerons toujours de trouver un remplaçant. Il n'existe en aucun cas un droit à des dommages et intérêts ou à un remboursement (partiel) des frais de participation. Remboursement à 100% des frais de participation en cas d'annulation par les autorités de régulation, par exemple COVID-19.

9. Protection des données

En s'inscrivant, le/la participant(e) donne son accord pour que des données personnelles soient saisies électroniquement pour l'organisation de la manifestation de formation professionnelle. Ces données ne sont pas transmises à des tiers et sont exclusivement à la disposition de MAM Baby AG. Le/la participant(e) peut également recevoir des informations de MAM Baby AG et d'éventuelles newsletters par le biais de ces données d'adresse. Des photographies et/ou des vidéos de l'événement peuvent être réalisées.

10. Droit applicable et for en cas de litige contractuel

Le droit suisse est applicable. Le for exclusif est Wollerau SZ.

11. Entrée en vigueur

Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 1 janvier 2024.